



# Communiqué

Pour diffusion immédiate

Le 10 décembre 2013

## IL FAUT EN FAIRE PLUS POUR GARDER LES ÉLÈVES EN SANTÉ, SELON LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE

(TORONTO) Dans son *Rapport annuel 2013*, la vérificatrice générale Bonnie Lysyk constate que de nombreux élèves des écoles secondaires préfèrent manger dans des établissements de restauration rapide, maintenant que les cafétérias de leurs écoles offrent des aliments plus sains conformément à la Politique concernant les aliments et les boissons dans les écoles du ministère de l'Éducation.

« Après l'introduction de choix d'aliments plus sains dans les trois conseils scolaires que nous avons visités, les ventes des cafétérias ont diminué de 25 % à 45 % et les revenus provenant des machines distributrices ont chuté », a déclaré Mme Lysyk aujourd'hui après la diffusion de son rapport. « La direction des écoles secondaires nous a dit que de nombreux élèves choisissaient de visiter des établissements de restauration rapide. »

Le gouvernement de l'Ontario reconnaît que le nombre croissant d'enfants en surpoids est une préoccupation publique importante et, en 2010, le ministère de l'Éducation a instauré la Politique concernant les aliments et les boissons dans les écoles dans le cadre de sa Stratégie visant des écoles saines, qui prescrit les normes nutritionnelles applicables aux aliments et boissons vendus dans les écoles et stipule que tous les élèves de l'élémentaire doivent faire au moins 20 minutes d'activité physique par jour.

La vérificatrice générale a également constaté ce qui suit :

- Ni le Ministère ni les conseils scolaires n'exercent une surveillance efficace pour s'assurer que la Stratégie visant des écoles saines est dans la bonne voie. Bien que les choix alimentaires dans les cafétérias semblent plus sains qu'avant, aucun des conseils scolaires visités n'avait vérifié si les produits vendus dans leurs cafétérias satisfaisaient aux normes nutritionnelles particulières de la Politique concernant les aliments et les boissons dans les écoles.
- Un examen d'un échantillon d'aliments au menu d'un conseil scolaire a révélé que beaucoup de ces aliments ne remplissaient pas les critères nutritionnels de la politique, parfois de façon marquée. Par exemple, une soupe contenait le double de la quantité de gras autorisée tandis qu'un plat d'accompagnement avait une teneur en sodium dépassant de 40 % la limite permise.
- Il n'y a pas de stratégie de surveillance officielle pour s'assurer que les élèves de la 1<sup>re</sup> à la 8<sup>e</sup> année font 20 minutes d'activité physique quotidienne pendant les heures de classe. Un certain nombre de représentants des écoles relevant des trois conseils visités ont indiqué que les élèves de leurs écoles ne faisaient pas les 20 minutes réglementaires.

- Les exigences du Ministère relatives à l'activité physique au palier secondaire sont beaucoup moins rigoureuses que celles en vigueur dans d'autres administrations. En Ontario, les élèves sont seulement tenus de suivre un cours à crédit en santé et éducation physique au cours de leurs quatre années d'études secondaires. Par contraste, au Manitoba, les élèves doivent obtenir quatre crédits pour recevoir leur diplôme et, en Colombie-Britannique, les élèves doivent participer à au moins 150 minutes d'activité physique par semaine.

-30-

Renseignements :  
Bonnie Lysyk  
Vérificatrice générale  
(416) 327-1326

Des renseignements additionnels et le rapport au complet sont accessibles à [www.auditor.on.ca](http://www.auditor.on.ca)